

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 36 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES ;

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
23 Janvier 1874.

NOS ILLUSIONS.

Notre avenir ne serait pas si gravement compromis si nous parvenions à nous affranchir de nos illusions nationales et des illusions des partis.

Après nos révolutions et nos désastres, nous nous croyons encore le peuple le mieux doué du monde. C'est une illusion. Humiliations-nous pour nous relever.

Nation plus brillante que sensée, nous avons de l'élan, de la générosité, de l'esprit, du courage ; mais nous n'avons pas acquis ces qualités qui assurent le calme et la grandeur des peuples, la prévoyance et la réflexion.

Avides de nouveau et d'imprévu, nous recherchons les épreuves ; nous ne voulons prévoir ni les tempêtes ni les défaites ; nous voguons voiles déployées au-devant de l'ouragan ; nous courons aux combats sans préparatifs et sans alliés.

Nos gouvernements et nos institutions ont d'autant moins de prix à nos yeux qu'ils ont eu plus de durée.

Chacun de nous aspire à commander, et les plus ignorants sont les plus outrecuidants. Qui flatte notre gloriole nous prend par l'oreille.

Nos révolutions et nos téméraires campagnes nous auraient peut-être effacés du nombre des peuples si, dans le passé, nous n'avions pas formé une monarchie compacte, entourée de petits États incapables de nous démembler.

Cette situation si favorable n'existe plus. Si nos illusions nationales nous ont été fatales dans la guerre, nous n'avons pas moins souffert, à l'intérieur, des illusions des partis.

Les hommes honnêtes, dévoués à la patrie et à la société, se partagent en trois groupes ; ils sont ou royalistes, ou impérialistes, ou républicains modérés.

J'admets que chez ces hommes honorables les intentions sont également droites et sincères. Par malheur, chacun des trois camps obéit parfois davantage au sentiment qu'à la raison, aux illusions qu'à la vérité.

Les royalistes peuvent être fiers de la maison de France. Son chef se distingue par des vertus rares, religion, loyauté, pureté de cœur et noblesse d'âme ; les princes d'Orléans ont prouvé leur patriotisme et leur vaillance ; la fusion des deux branches facilite l'union des classes dirigeantes avec des institutions adaptées aux exigences de notre démocratie comme aux meilleures traditions du passé.

Pourquoi la royauté n'a-t-elle pas été restaurée ? Pourquoi la France n'est-elle pas confiée à cette maison à laquelle elle a dû surtout son glorieux passé ? — La nation et l'Assemblée ont reculé devant des illusions qui méconnaissent les sentiments du pays.

Notre peuple est démocratisé jusqu'à la moelle. La liberté ne lui importe guère ; dans ses angoisses, il la sacrifie au premier

dictateur venu. Mais il a pris en haine et en effroi l'ancien régime nobiliaire et clérical. Le drapeau blanc lui semble être le symbole de ce régime : cette répulsion instinctive ne se raisonne pas ; elle est si profonde qu'au cœur même de la Bretagne et de la Vendée, les républicains triomphent de presque tous les candidats royalistes en les représentant comme des tenants du drapeau blanc.

Il était indispensable de dissiper avant tout les ombrages de la démocratie sur ce point ; cette nécessité ayant été méconnue, la restauration monarchique est devenue impossible. Trompés dans leur espoir, les royalistes les plus ardents imputent aux plus modérés la responsabilité de l'échec, et ils se flattent que la France reviendra sans conditions à leur noble prince : c'est une illusion qui les porte à de dangereuses attaques contre le gouvernement de Mac-Mahon.

Les impérialistes sont une variété de légitimistes qui appuient leurs convictions sur le principe de la souveraineté nationale ; s'il est admis, le prince impérial est le souverain légitime de la France, jusqu'à ce que la nation en ait décidé autrement.

Ce parti n'est pas sans force ni sans chances. L'aurole qui brille encore sur les Napoléon, malgré nos désastres, le souvenir de la prospérité inouïe du second empire, l'horreur que le crime de septembre inspire, le noble caractère de l'impératrice justifient les vœux et les espérances des fidèles partisans de la maison impériale.

Tout homme de sens convient que la plus ignoble et la plus bête des révolutions, effectuée devant l'ennemi, a décuplé nos malheurs.

Tout homme de cœur s'incline devant cette femme sans peur et sans reproche, qui a tout sacrifié à son devoir de Française et qui, au milieu de l'émeute triomphante, aspirait seulement à partager les souffrances et la résistance de Paris. On ne peut oublier que la France a été deux fois arrachée par les Napoléon à l'anarchie.

Mais la confiance des impérialistes dans le suffrage universel est une dangereuse illusion. Les passions démagogiques ont pénétré parmi les masses ; elles se laissent duper par le mirage qui leur montre à l'horizon le pouvoir à saisir et des richesses à partager.

Un prochain plébiscite donnerait moins de suffrages à l'empire qu'au radicalisme. Les impérialistes impatients se trompent en considérant le gouvernement de Mac-Mahon comme un obstacle à la restauration de l'empire ; elle ne peut s'effectuer prochainement. Ils commettraient une faute inexcusable s'ils défendaient la prépondérance brutale du nombre contre l'intelligence et la fortune.

L'illusion des républicains modérés ne peut s'excuser ni même s'expliquer après les expériences du passé. Comment justifierait-on la conduite d'honnêtes gens qui se joindraient à des voleurs et à des assassins dans l'espoir de les apaiser et de les convertir ?

C'est là, cependant, la politique des républicains qui se disent conservateurs. Les pétroleurs avec lesquels ils votent sont les plus détestables bandits. On dompte des bêtes féroces, on charme des serpents, mais on ne se mêle aux démagogues que pour être dévorés : l'histoire l'atteste.

Depuis que le monde existe, il n'y a qu'un devoir politique et social : combattre le mal et les malfaiteurs, les mettre hors d'état de nuire. La raison et la foi interdisent toute alliance avec des athées qui, sous prétexte de progrès humanitaire, veulent détruire les conditions vitales de la patrie et de la civilisation.

Quel fut le sort de ces sinistres niais de la plaine qui livrèrent aux montagnards la tête de Louis XVI ? Où la France fut-elle conduite par les illusions de Lamartine et de Cavaignac, par les compromissions de M. Thiers ?... Les mêmes erreurs entraînent les mêmes conséquences.

Grâce à la réaction conservatrice de 1874, nous existons encore : si tout est compromis, tout n'est pas perdu.

Le fait seul de notre existence garantit la liberté de plusieurs peuples et protège le catholicisme ; la foi catholique cesserait d'être persécutée si nous pouvions nous relever.

La République nous a enlevé nos alliés ; cependant la paix sera maintenue si nous sommes modestes et prudents. En sept années, nous pouvons constituer une force militaire capable de nous faire respecter.

Mais il est nécessaire et urgent que la majorité des conservateurs se dégagent des illusions qui les divisent. Leur devoir capital est d'ajourner la réalisation des vœux qui les séparent, et de se serrer autour du maréchal de Mac-Mahon, de soutenir énergiquement son gouvernement. Il faut réduire les malfaiteurs à l'impuissance. Dans le prochain avenir, tendre à un autre but qu'à la victoire de l'ordre sur le désordre serait une erreur fatale et un immense danger.

Un ancien député.

Chronique générale.

La journée du 20 janvier a été bonne pour le ministère. La loi des maires est votée à 47 voix de majorité. Nous en avions pronostiqué 30 au minimum, 40 au maximum. C'est le maximum qui se trouve atteint à trois voix près.

La discussion de cette loi importante et difficile, où le cabinet avait à lutter contre les scrupules d'une partie de ses amis, a été, en somme, sagement et heureusement soutenue par lui.

L'issue de l'interpellation du général Du Temple a également donné raison au ministère et confirmé nos prévisions. Nous avions annoncé qu'après les déclarations du ministre des affaires étrangères, la question préalable écarterait une discussion à la fois oiseuse et dangereuse. C'est ainsi, en effet, que les choses se sont passées.

A la suite de cette séance, nous croyons que l'on peut, sans trop d'optimisme, espérer une certaine détente de l'opinion.

A sa dernière séance la commission de décentralisation avait paru très-préoccupée de la situation illogique faite à la réunion des plus imposés, appelée l'assemblée d'adjonction ; ils sont appelés, en effet, à délibérer sur l'acceptation ou le refus d'un emprunt ou de centimes extraordinaires, sans pouvoir contrôler le budget en vertu duquel ces impôts sont demandés, et sans pouvoir en retrancher rien, ni voir, si, par une meil-

leure et plus intelligente confection de ce budget, on n'eût pas pu arriver à les éviter. Pour remédier à cet inconvénient, M. Perrot a proposé une disposition ainsi formulée :

Pour tous les cas où le budget d'une commune présenté par le maire au conseil municipal, exige le vote d'impositions extraordinaires ou d'un emprunt, ce budget ne peut être délibéré et voté qu'avec le concours des plus imposés.

Dans tous les cas où le budget présenté par le maire n'exigerait ni imposition extraordinaire ni emprunt, mais où les modifications apportées par le conseil municipal produiraient ce résultat, le budget sera délibéré de nouveau avec le concours des plus imposés.

Une nouvelle délibération prise dans les mêmes conditions sera également nécessaire, si des modifications apportées par le préfet au chiffre voté par le conseil municipal exigeaient des impositions extraordinaires ou un emprunt.

Cette proposition, combattue par M. Lucet et soutenue par son auteur ainsi que par MM. Monjaret de Kerjégu, de Chabrol, Fresneau et de La Bassetière, a été adoptée à une grande majorité.

La commission des Trente s'est réunie mercredi.

La discussion de la commission des Trente a porté tout entière sur les conditions et la preuve du domicile.

Il y a deux propositions faites, l'une par M. Paris, l'autre par M. Lambert Sainte-Croix.

Ce dernier demande que la preuve du domicile résulte de l'inscription sur la liste de la contribution personnelle ou de l'inscription sur la liste des prestations pendant trois ans, ou par un bail dont la date remonte à trois ans.

Le vote sur ces propositions est renvoyé à la séance prochaine.

On parle beaucoup dans les couloirs de l'interruption faite par le général Loysel à propos du titre de général de l'honorable M. Du Temple. On approuve la dignité de la réponse de ce dernier.

On prête à un certain nombre de députés l'intention de demander en séance publique à M. de Broglie le texte primitif de la dépêche Schérer.

Si la production de cette dépêche confirmait les bruits qui courent sur M. Schérer, il se pourrait que l'on déposât contre lui une demande d'exclusion.

Si l'on en croit la correspondance du *Courrier de Paris*, plusieurs membres du gouvernement auraient émis l'avis de proposer la radiation immédiate, pour cause d'indignité, du citoyen Schérer, lequel, cela va de soi, est un des intimes de M. Thiers.

La *Patrie* rapporte que M. Veillot a été appelé au ministère de l'intérieur, où il a eu une entrevue avec M. le duc de Broglie, lequel a exprimé au rédacteur en chef de l'*Univers* le regret qu'il éprouvait de la mesure nécessaire dont il avait dû le frapper.

